



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2018

**PRESENTE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 22 MARS 2018**

SOMMAIRE

PREAMBULE

LE CONTEXTE GENERAL 4

La situation des finances publiques 4

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 6

La situation financière de la CC CND..... 6

Les orientations pour 2018..... 10

LA DETTE..... 13

LE PERSONNEL..... 14

PREAMBULE

La Loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes supérieures à 3 500 habitants et leurs établissements publics, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire. La loi de programmation des finances publiques 2018/2022 complète ces dispositions, dans son article 13.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), élaboré par l'exécutif, porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes supérieures à 10 000 habitants et leurs établissements publics, ce rapport comporte également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

Ces dispositions législatives sont intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1 et D 2312-3

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2018 et des taux de fiscalité directe locale le 12 avril 2018.

LE CONTEXTE GENERAL

La situation des finances publiques

La trajectoire annoncée sur le déficit public et la dette publique

- ✓ Cette trajectoire se décompose en deux périodes :
 - Une maîtrise de l'évolution du déficit et de la dette permettant de limiter les ratios par rapport à 2016, jusqu'en 2019
 - Puis, à partir de 2020, une accélération de la diminution des ratios. Ainsi, le déficit public passerait de 2.90 % du PIB en 2017 à 0.30 % en 2022 (soit environ 8 Mds € en 2022 contre 76 Mds € en 2016). La dette publique serait ramenée de 96.70 % du PIB en 2017 à 91.40 % en 2022
- ✓ Cette trajectoire repose sur la mobilisation de plusieurs leviers, dans un objectif de réduire le déficit public de la France de 58 Mds € : des mesures de soutien à la reprise, des diminutions d'impôts, un redressement des finances publiques.

Le pacte financier imposé par l'Etat aux collectivités territoriales

- ✓ L'Etat impose aux collectivités de contribuer « à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique », pour 13 Mds €. L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement « correspond à un taux de croissance annuel de 1.2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant », ce qui implique en réalité une baisse en volume (en moyenne, - 0.2 % par an entre 2018 et 2022). Cet objectif s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris à celles qui ne sont pas soumises à une contractualisation avec l'Etat.

Dotations / Péréquation – Principales mesures

- ✓ Après 4 années de baisse (-11.5 Mds € entre 2014 et 2017), la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne prévoit plus de réduction automatique des concours financiers de l'Etat
- ✓ Certaines dotations, variables d'ajustement de l'enveloppe normée des prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat, sont cependant en baisse :
 - Dotation de compensation des EPCI pour permettre l'accroissement mécanique de la dotation d'intercommunalité
 - DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle),
 - FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : baisse de 14 % en 2018
 - DUCSTP (dotation unifiée de compensation spécifique de la taxe professionnelle) : supprimée
- ✓ Stabilité de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation d'intercommunalité qui restent à leur niveau de 2017
- ✓ Pour bénéficier de la dotation d'intercommunalité bonifiée, en 2018, les Communautés de Communes doivent exercer 8 des 12 compétences fixées par la loi
- ✓ L'enveloppe du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal), péréquation horizontale, est finalement figée à 1 Mds € à compter de 2018 (au lieu de 1.2 Mds € correspondant à 2 % des ressources des collectivités)
- ✓ Hausse de la péréquation verticale (DSR, DSU) pour 200 M €
- ✓ Hausse du fonds de soutien à l'investissement local (DETR, Contrats de ruralité)

Fiscalité – Principales mesures

- ✓ A partir de 2018, mise en place d'un dégrèvement de masse de la taxe d'habitation, pour environ 80 % des foyers. Cette réforme est neutre pour les collectivités car c'est l'Etat qui prend en charge la cotisation qu'aurait dû acquitter le contribuable. La prise en charge de l'Etat correspondra à une réduction de la cotisation des contribuables de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % à compter de 2020
- ✓ La loi de finances 2018 prévoit l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les contribuables dont le chiffre d'affaires n'excède pas 5 000 € à compter de 2019. La perte de recettes pour les collectivités sera compensée par l'Etat
- ✓ Concernant la CVAE des grands groupes, dès 2018 les chiffres d'affaires seront consolidés ce qui majorera le taux effectif d'imposition
- ✓ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est à présent basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) ce qui correspond en 2018 à une augmentation de 1.24 %

Fonction publique – Principales mesures

- ✓ Mise en place d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG. Le manque à gagner pour les collectivités est compensé par une baisse du taux de cotisation d'assurance maladie
- ✓ L'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations – PPCR », fixant diverses mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires, est reporté au 01/01/2019
- ✓ Introduction d'un jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La situation financière de la CC CND

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

La marge d'exploitation se situe structurellement autour de 1.6 M€, en augmentation malgré la diminution des dotations d'Etat.

Le taux d'excédent brut d'exploitation (EBE) est bon puisqu'il se situe à un peu plus de 15 % des produits réels, identique au taux moyen constaté en 2014 pour les EPCI.

L'amélioration de l'EBE et la baisse concomitante des annuités d'emprunts permettent une nette amélioration de l'autofinancement net disponible pour le financement de l'investissement.

Le taux de capacité d'autofinancement (CAF) net est à plus de 13 %, sans comptabiliser les recettes exceptionnelles, ce qui relève d'un niveau d'autofinancement correct.

La capacité de désendettement est très bonne, inférieure à 3 années à fin 2017.

Sur la période 2014/2017, les dépenses d'équipement se sont élevées à 5 M€, financées notamment par :

- 58 % d'autofinancement
- 30 % d'emprunt
- 9 % de subventions

Le niveau plus élevé des ressources déployées permet d'accroître le fonds de roulement qui se monte à plus de 8.5 M€ fin 2017 (dont 3.1 M€ d'emprunt à taux zéro destiné à financer le programme d'investissement 2018/2019 et 1.8 M€ de rôles supplémentaires perçus de 2014 à 2017).

CONCLUSION

La Communauté de Communes présente une bonne situation financière à fin 2017, malgré la souscription d'un emprunt (à taux zéro) de 3.1 M€, du fait d'une marge d'exploitation importante, d'annuités en baisse et de recettes exceptionnelles liées à des rôles supplémentaires, qui lui ont permis d'abonder le fonds de roulement pour près de 1.9 M€.

LES PERSPECTIVES 2018/2021

- FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Sur la période, les charges évoluent en moyenne de + 250 K€, avec un pic en 2018 correspondant notamment aux nouvelles dépenses liées aux transferts de compétences (ZAE et pépinière d'entreprises, GEMAPI).

En rythme de croisière, la progression moyenne annuelle des dépenses de fonctionnement est proche de 130 K €, soit environ 1.4 %/an.

Chapitres	Libellés	2014	2015	2016	2017	BP 2018	2018	2019	2020	2021
011	Charges à caractère général	796 018	889 997	819 835	779 667	1 103 637	978 876	1 047 699	1 062 517	1 077 633
012	Charges de Personnel	1 366 103	1 577 609	1 844 322	1 833 990	1 926 000	1 926 000	1 947 150	2 010 829	2 061 099
65	Autres charges de gestion courante	2 795 420	3 388 315	3 133 703	3 071 774	3 364 432	3 359 580	3 416 667	3 474 806	3 534 024
014	Atténuation de produits	3 700 996	3 578 786	3 764 150	3 663 148	3 700 000	3 728 513	3 680 113	3 680 113	3 680 113
TOTAL	Dépenses de gestion courante	8 658 537	9 434 706	9 562 010	9 348 580	10 094 069	9 992 968	10 091 629	10 228 264	10 352 860
	Evolution en €		776 170	127 304	-213 430	745 489	644 388	98 661	136 635	124 595
	Evolution en %		9,0%	1,3%	-2,2%	8,0%	6,9%	1,0%	1,4%	1,2%

Recettes

La dynamique est de + 1.3 % en moyenne, soit environ 145 K€ en rythme de croisière.

La prospective d'évolution des contributions directes est établie à 1.8 % par an, soit 120 K €.

Chapitres	Libellés	CA 2014	2015	2016	2017	BP 2018	2018	2019	2020	2021
013	Atténuation de charges	127 462	145 692	200 956	178 269	145 000	145 000	110 000	110 000	110 000
70	Produits des services et ventes directes	115 798	151 879	169 467	186 894	176 595	176 000	177 760	179 538	181 333
73	Impôts et taxes	7 801 984	8 608 137	9 031 426	9 774 534	8 964 402	8 801 840	8 964 437	9 130 112	9 298 923
74	Dotations et participation	1 768 121	1 621 555	1 610 669	1 584 539	1 412 110	1 492 105	1 493 164	1 467 341	1 443 361
75	Autres Produits de Gestion Courante	187 985	239 065	229 033	259 417	278 254	273 749	275 986	278 246	280 529
TOTAL	Recettes de gestion courante	10 001 350	10 766 328	11 241 551	11 983 653	10 976 361	10 888 693	11 021 348	11 165 237	11 314 146
	Evolution en €		764 978	475 223	742 102	-1 007 292	-1 094 960	132 655	143 889	148 909
	Evolution en %		7,6%	4,4%	6,6%	-8,4%	-9,1%	1,2%	1,3%	1,3%

Autofinancement

Sur 2018 la marge d'exploitation est en forte diminution du fait, notamment, des nouvelles charges liées aux transferts de compétences.

La croissance prévisionnelle des charges (+ 130 k€) et produits (+145 k€) est sensiblement équivalente, ce qui permet de maintenir le niveau d'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la période.

Néanmoins, s'ajoute à cette baisse d'EBE en 2018 l'accroissement des annuités d'emprunt de 125 k€ qui provoque une détérioration du niveau d'autofinancement. Le taux de capacité d'autofinancement (CAF) brut passe sous les 8% et le taux de CAF nette dépasse à peine les 5 %.

Par la suite, les annuités restant stables, l'autofinancement net croît légèrement au rythme de l'évolution de la marge d'exploitation pour atteindre 5.61 % en 2021.

- INVESTISSEMENT :

Le programme d'investissement envisagé sur la période est élevé et se monte à 8.1 M€ auxquels s'ajoutent 318 K€ de restes à réaliser 2017.

Ce programme est financé par près de 3 M€ de ressources propres (subventions, restes à réaliser, FCTVA) et 2.4 M€ d'autofinancement, complétés par un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 M€ en 2018 (fonds de roulement constitué pour partie par l'emprunt à taux zéro de 3 M€ contracté en 2017).

Compte tenu de ces recettes, aucun nouvel emprunt n'est nécessaire au financement du programme envisagé.

La capacité de désendettement reste très bonne, passant de moins de 5 ans en 2018 à moins de 4 ans en 2021.

Le résultat global de clôture termine à plus de 5.6 M €.

Financement de l'Investissement	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2018-2021
Dépenses d'équipement	3 990 778	3 810 355	454 034	165 750	8 420 917
Ressources	1 932 674	2 193 601	657 766	636 429	5 420 470
Autofinancement (CAF nette)	568 614	602 608	609 861	634 174	2 415 257
Ressources Externes	1 364 060	1 590 993	47 905	2 255	3 005 213
Subventions	1 037 316	1 192 568	0	0	2 229 884
FCTVA	326 744	398 425	47 905	2 255	775 329
Autres	0	0	0	0	
Emprunt					
Apport ou Prélèvement sur les résultats reportés	-2 058 104	-1 616 754	203 732	470 679	-3 000 447
Résultat début de période	8 628 261	6 570 157	4 953 403	5 157 135	
Résultat fin de période	6 570 157	4 953 403	5 157 135	5 627 814	

CONCLUSION

Le niveau des charges de gestion devrait connaître un accroissement à compter de 2018 du fait des nouvelles dépenses liées aux compétences transférées par la loi NOTRe. L'effet cumulé de cette hausse et d'un ralentissement prévisionnel de la dynamique fiscale de TH (baisse du rythme de construction) entame les marges d'exploitation, qui parviennent néanmoins à se stabiliser mais à un niveau nettement moindre que celui observé en historique.

La communauté devra veiller au niveau de ses ouvertures de crédits au budget primitif. En effet, jusqu'à présent les taux de réalisation étaient assez bas ce qui permet aujourd'hui d'afficher historiquement un bon niveau d'autofinancement. Toutefois, si la totalité des crédits ouverts étaient réalisés, le niveau d'autofinancement se trouverait inférieur à celui simulé en prospective, réduisant d'autant les possibilités d'investissement et le résultat global de clôture de fin de période. Il conviendrait d'être plus proche de la réalisation prévisionnelle en termes de BP afin de s'assurer de ne pas dégrader davantage les ratios.

Par ailleurs, il convient de noter que si la contribution au redressement des finances publiques n'est pas reconduite pour 2018, telle qu'elle existait jusqu'à présent, on ne sait pas encore comment l'Etat sera amené à intervenir sur les dotations si les objectifs de réduction des dépenses qu'il a fixés pour les collectivités locales ne sont pas respectés (hors mécanismes de contractualisation déjà connus). De fait, la situation de la CC CND pourrait être moins bonne si de nouveaux prélèvements étaient opérés.

Toutefois, compte tenu du fonds de roulement important et de l'autofinancement annuel, le programme d'investissement envisagé, pour important qu'il soit (5.4 M€ nets), peut être financé sans nouveau recours à l'emprunt, ce qui permet à la Communauté de Communes de maintenir ses ratios d'autofinancement et conserver une bonne capacité de désendettement.

Les orientations pour 2018

BUDGET PRINCIPAL 2018

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 sont estimées à près de 11 M€.

Cette estimation comprend notamment :

- Une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0.8 M€, maintenue au niveau du montant de l'année 2017. La contribution au redressement des finances publiques telle que prévue par la loi de programmation des finances locales jusqu'en 2017 n'étant pas reconduite.
- Des recettes liées au développement des services petite enfance, enfance et jeunesse (participations CAF, Département et familles) : 0.6 M€.
- Fiscalité hors TEOM : 6.6 M€
 - o Maintien des taux de la fiscalité ménages :

▪ Taxe d'Habitation	7.72 %
▪ Taxe sur le Foncier Bâti	0.00 %
▪ Taxe sur le Foncier Non Bâti	2.65 %
 - o Maintien du taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 24.39 %

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 sont estimées à près de 11 M€

Cette estimation comprend notamment :

- Le maintien de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de la communauté de Communes pour 258 000 €, au lieu de 117 000 € prévu.
En effet, en 2017 la communauté de communes avait pris en charge 72% de la contribution globale du bloc communal au FPIC. Ce taux est reconduit pour l'année 2018.
- Un supplément de charges lié au développement général de la CC CND et aux transferts de compétences : gestion de la pépinière de DIEMOZ, des zones d'activités économiques et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Des subventions aux associations gestionnaires des services petite enfance prenant en compte les accroissements de charges liés à l'entretien de nouveaux locaux et à l'augmentation de la capacité d'accueil.
- Des mesures de limitation des dépenses de gestion à nouveau mises en œuvre au niveau de chaque pôle.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2018 sont estimées à près de 8 M€

Cette estimation comprend notamment :

- Des subventions de la Région et du Département pour l'opération de reconversion de l'ancien EHPAD.
- Le solde des subventions pour la construction du pôle petite enfance intercommunal à Saint-Georges-d'Espéranche.
- Une subvention de la CAF pour la réhabilitation de la halte-garderie « Les Loustiques » à DIEMOZ.
- Une affectation des résultats excédentaires 2017.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 sont estimées à près de 8 M€

Cette estimation comprend notamment :

- Pôle Développement Territorial
 - o Deuxième tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
 - o Aides au foncier et à la construction pour le PLH
 - o Acquisition de la friche industrielle « Chabroud » requalifiée
 - o Prévision de travaux, études et fonds de concours pour les zones d'activités économiques.
- Pôle Vie Sociale
 - o Fin des travaux de construction du pôle petite enfance intercommunal à Saint-Georges-d'Espéranche
 - o Reconversion ancien EHPAD : pôle petite enfance intercommunal
 - o Acquisition de matériel et mobilier divers
 - o Achat de véhicule
- Pôle Ressources
 - o Solde de Prise de capital SEM SARA Développement
 - o Logiciels et matériel informatique
 - o Reconversion de l'ancien EHPAD : siège communautaire et maison de services au public (MSAP)
 - o Travaux d'aménagement et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
 - o Acquisition de matériel divers
 - o Fonds de concours pour les communes

Les engagements pluriannuels

- Reconversion partielle de l'ancien EHPAD (MSAP, EAJE + RAM, Siège communautaire) – 4.2 M€ TTC **(2016-2019)**
- Travaux de mise en accessibilité des ERP - 83 K€ TTC **(2016-2020)**
- Travaux d'aménagement sur l'ensemble du patrimoine bâti - 360 K€ TTC **(2016-2020)**
- Fonds de concours pour les communes - 1.5 M€ TTC **(2017-2019)**
- Participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit – 1.2M€ TTC **(2017-2024)**
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : aides au foncier et à la construction - 1.4 M€ TTC **(2016-2019)**

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD » 2018**Budget assujetti à TVA*****La section de fonctionnement***

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 sont estimées à 286 K€.

Cette estimation comprend essentiellement la redevance annuelle versée par l'EHPAD pour couvrir les charges portées par la Communauté de Communes.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 sont estimées à 286 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Les intérêts des emprunts
- Des travaux de bâtiment éventuels (Provision GER)

La section d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2018 sont estimées à 920 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Le solde des Subventions du CD 38 et de l'ARS

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 sont estimées à 920 K€

Cette estimation comprend notamment :

- La fin de l'opération de construction du nouvel EHPAD
- Le remboursement du capital des emprunts

BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES » 2018**Budget assujetti à TVA**

Ce budget spécifique a été créé en 2017 mais il n'a pas été mouvementé.

Pour l'année 2018, il s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement à près de **1.5 M€**.

Sont prévues sur ce budget les acquisitions, aménagements, études et travaux liés aux zones d'activités économiques gérées par la communauté de communes.

Le financement de ces dépenses est assuré par une avance ponctionnée sur le fonds de roulement du budget principal permettant ainsi de ne pas recourir à un nouvel emprunt.

BUDGET ANNEXE « FUNERARIUM » 2018

La gestion du funérarium sous forme de délégation de service public a pris fin en mars 2018.

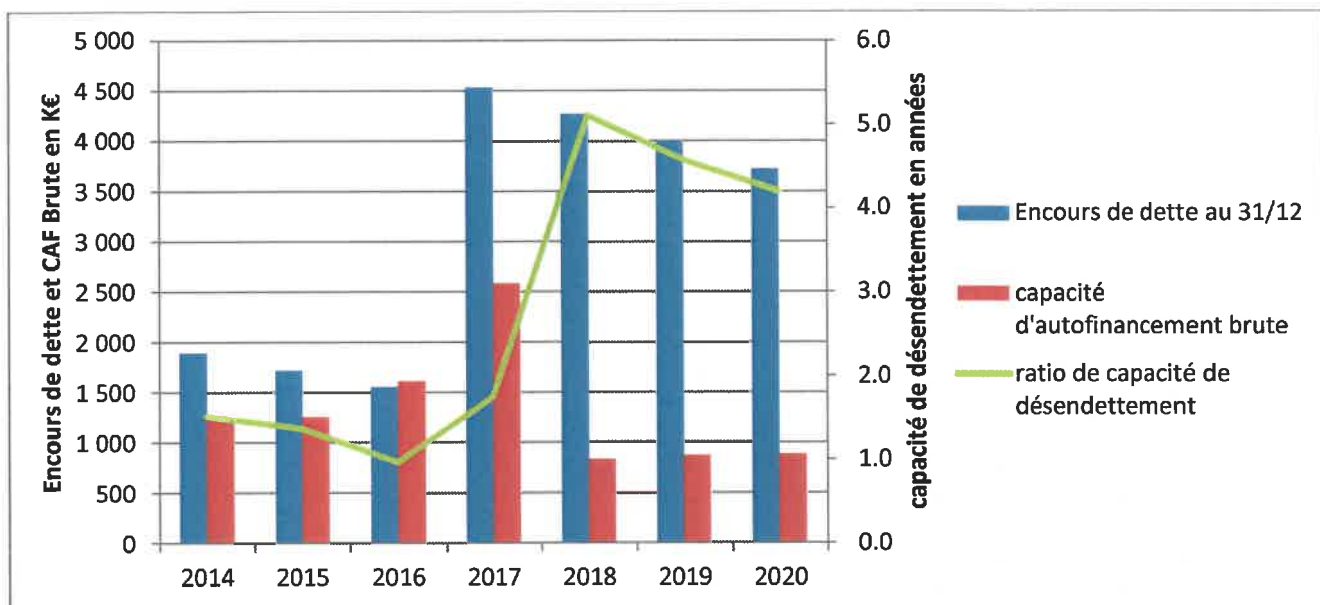
La Communauté de communes est donc amenée à reprendre ce service sous une forme non encore définie.

Aussi, un budget annexe devra être ouvert pour l'année 2018.

LA DETTE

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette du budget principal est constitué à 100 % de taux fixes, compris entre 0 % et 4.55 %.

ENDETTEMENT ET RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE 2014 A 2020



Le ratio de capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaire à la Communauté de Communes pour se désendetter si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (et ne réalisait donc aucun investissement). L'amélioration de ce ratio est induite par le désendettement et l'amélioration de l'épargne brute.

Pour la CC CND, il s'établit en 2014 à 1.5 ans, ce qui est très faible, pour atteindre 4.2 ans en 2020.

La forte évolution de l'encours de la dette en 2017 s'explique par le recours à un emprunt à taux zéro (3 117 097 €) pour la reconversion de l'ancien EHPAD.

Pour autant, le ratio de capacité de désendettement, estimé au maximum à 5.2 ans en 2018, reste correct et correspond à celui de 24% EPCI.

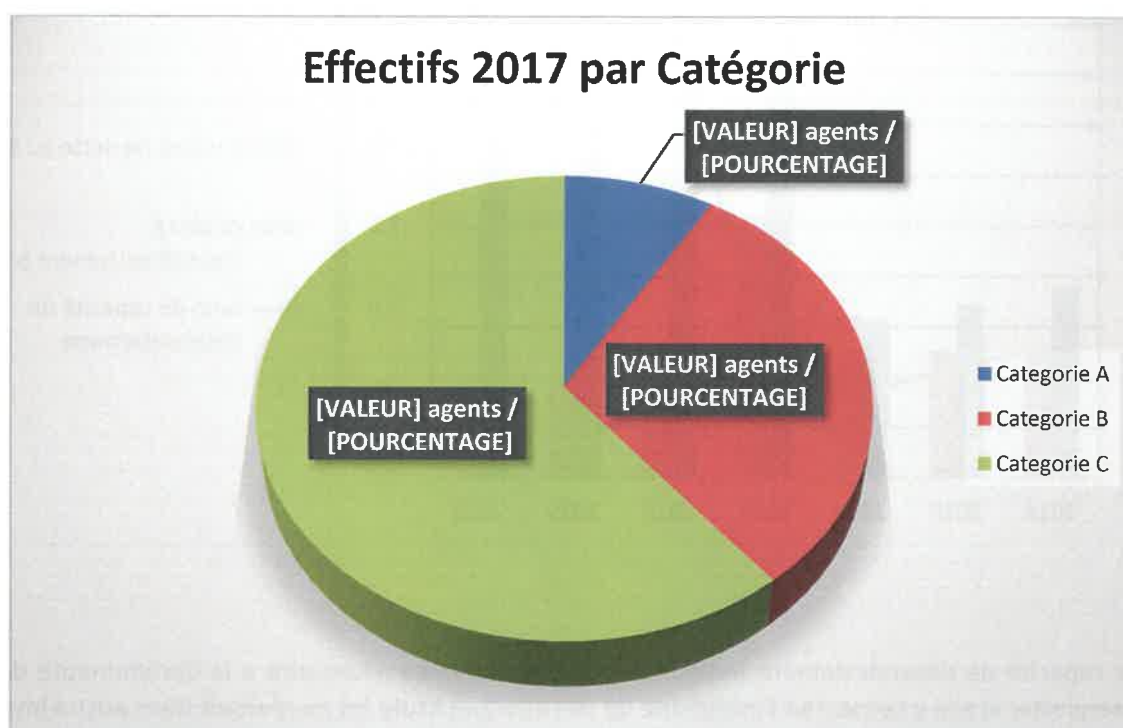
LE PERSONNEL

Effectif des emplois permanents

Effectif	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018
Nombre d'agents	43	46	46	46
Equivalent Temps Plein (ETP)	38.11	40.96	41.53	41.84

Au 31 décembre 2017, 46 postes sont inscrits au tableau des emplois dont 5 vacants.

Sur les 41 agents en poste, on distingue 37 femmes et 4 hommes, répartis selon le graphique ci-dessous :



Postes créés en 2017 :

- Pôle Vie Sociale – à compter du 1^{er} janvier 2017
 - o 1 infirmière multi sites à 8/35^{ème}

Postes fusionnés et transformés en 2017 :

- Pôle Ressources – à compter du 1^{er} décembre 2017
 - o 2 postes d'agents d'entretien (1 à 11/35è et 1 à 14/35è) en 1 poste d'agent d'entretien à 27h00

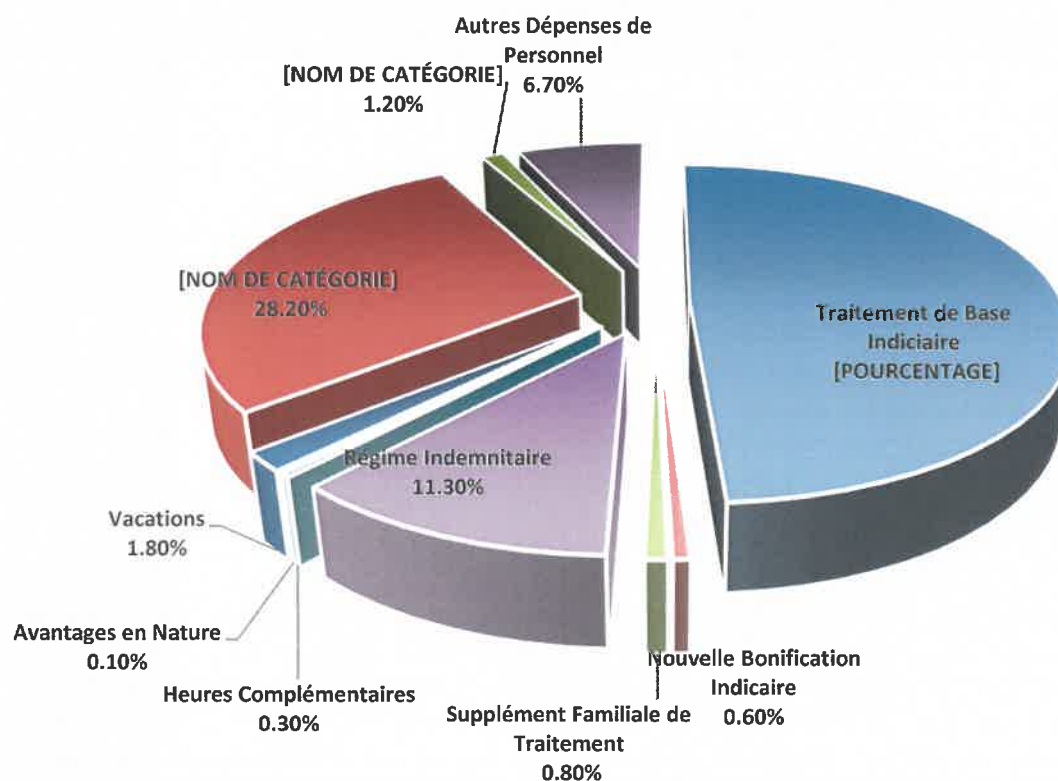
Poste à transformer en 2018 :

- Pôle ressources
 - o Transformation du poste d'adjoint administratif 24h00 en 1 poste à 35h00

Masse salariale

2015	2016	2017		2018
Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Budget Prévisionnel 2017	Compte Administratif 2017	Budget Prévisionnel 2018 (dont 30 000 € de remboursement aux communes.)
1 577 609 €	1 844 322 €	1 894 000 €	1 833 990 €	1 926 000 €

Masse Salariale détaillée Année 2017



Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le



ID : 038-243801255-20180327-D18_015-DE